



---

## PROGRAMME D'ÉTABLISSEMENT 2019

---

Le nouveau programme d'établissement du CDÉI vise maintenant davantage à aider la zone règlementée par le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ce qui représente la zone villageoise. Les subventions offertes pour des rénovations ou une construction résidentielle ou commerciale sont les suivantes :

- Une subvention de 3,5% du coût des travaux effectués (avant taxes) pour un maximum de 8 000\$.
- Une aide financière allant jusqu'à 500\$ maximum pour la préparation de plans professionnels sur présentation de factures.

Le programme incitera aussi les nouvelles constructions résidentielles et commerciales faites sur le territoire de la municipalité.

- Une subvention fixe de 5 000\$ sera offerte.

*Note : Une personne qui achète un terrain vacant dans la zone PIIA pourrait se voir offrir les 3 aides financières si les conditions d'admissibilités sont respectées.*

Initiales du demandeur : \_\_\_\_\_

---

## PÉRIODE TRANSITOIRE HORS DES LIMITES VILLAGEOISES (PIIA)

Afin d'assurer une transition fluide entre les programmes d'établissement antérieurs et le présent programme, une période transitoire est prévue; permettant aux citoyens de bénéficier sensiblement des mêmes conditions d'admissibilité qu'en 2018 durant une période limitée du 01 janvier au 31 décembre 2019 et ce, sur tout le territoire de la municipalité d'Inverness en dehors des limites villageoises.

- Seuls les permis de construction/rénovation émis durant ce créneau seront admissibles (ainsi que les extensions de permis).
- Comme en 2018, le coût minimum des travaux est maintenu à \$25,000 avant taxes. Pour les permis émis entre les 01 janvier et 31 août 2019, le taux de la subvention est maintenu à 3.5% pour un maximum de \$8,000 de subvention.
- Pour les permis émis entre les 01 septembre et 31 décembre 2019, le taux de la subvention est de 2% pour un maximum de \$4,000 de subvention.
- Les conditions générales et la gestion des demandes demeurent les mêmes que le présent programme.

---

## DÉTAILS DE CHAQUE VOLET DU PROGRAMME

### Les conditions d'admissibilités pour des travaux de rénovations et de constructions pour les immeubles situés dans la zone villageoise (PIIA) :

- 1) Une subvention de 3,5% du coût des travaux avant taxes sera émise sans excéder la somme de 8 000\$.
- 2) Le programme nécessite la préparation d'un plan exécuté par un professionnel, qui détaillera bien les travaux projetés. Le coût du plan sera subventionné jusqu'à concurrence de 500 \$ (avant taxes) sur présentation de factures.
- 3) Avoir suivi les recommandations du CCU suite au dépôt de votre demande de permis et **avoir respecté les règlements d'urbanismes et les conditions libellées sur le permis.**
- 4) Les travaux de rénovation ou de construction incluent l'achat des matériaux, les frais de main-d'œuvre habilitée et possédant une attestation de conformité et les frais professionnels (sauf les frais d'arpentage et de certificat de localisation).
- 5) Les travaux n'incluent pas l'achat de biens de luxes, de meubles, d'appareils électroménagers, de frais de décorateur, d'une piscine, d'aménagement du terrain ni la construction des accès à l'immeuble, l'outillage servant aux travaux. Les frais hydro-électriques ainsi que le temps personnel investi dans le projet ne sont pas admissibles.

Initiales du demandeur : \_\_\_\_\_

- 6) Les documents à fournir sont les suivants :
  - a. une copie des factures (le nom et l'adresse doivent correspondre aux informations du demandeur)
  - b. une copie du permis
  - c. le présent formulaire dûment complété

**Les conditions d'admissibilité pour une nouvelle construction réalisée sur un terrain acquis en 2019 sur le territoire de la municipalité d'Inverness :**

- 1) Les achats de terrains faits en 2019 bénéficieront d'une subvention de 5 000 \$ si la construction d'une maison unifamiliale ou bi-générationnelle, d'une résidence secondaire habitable à l'année ou d'un commerce est complétée (habitable) à l'intérieur d'un délai de deux ans suivant l'achat du terrain.
- 2) Les documents à fournir sont les suivants :
  - a. une copie de l'acte d'achat notarié du terrain
  - b. une copie du permis de construction
  - c. le présent formulaire dûment complété

**Les critères d'admissibilités générales pour l'obtention d'une aide financière:**

- 1) Avoir fait la demande d'un permis de rénovation ou de construction et respecter les règlements d'urbanismes et les conditions libellées sur le permis.
- 2) Avoir terminé les travaux pour lesquels une demande au programme est présentée. Une seule demande par permis et aucune modification ultérieure de la demande n'est admissible.
- 3) Le demandeur a un maximum de 90 jours après l'échéance de son permis pour déposer une demande au CDÉI avec les documents à fournir. **Seules les pièces présentées dans les délais seront analysées.**
- 4) Si le projet respecte les critères d'admissibilité, le CDÉI remettra la subvention dans un délai de 90 jours suivant le dépôt de la demande dûment complétée.
- 5) Le programme d'établissement qui sera appliqué à votre demande sera celui qui correspond à l'année de délivrance de votre permis initial.

Pour faire une demande de permis, il faut communiquer avec l'inspecteur en urbanisme à la MRC de l'Érable :

**M. Yannick Faucher**  
**Tél. : (819) 362-2333 Poste 1253**  
**Courriel : [yfaucher@erable.ca](mailto:yfaucher@erable.ca)**

Initiales du demandeur : \_\_\_\_\_

## Programme d'établissement du CDÉI FORMULAIRE –PEI2019

### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE DEMANDEUR

Prénom :	Nom :
Adresse de correspondance :	
Téléphone (résidence) :	Téléphone (bureau) :
Courrier électronique :	
Comment avez-vous appris l'existence de ce programme ?	

### RÉNOVATION

Adresse de l'immeuble pour lequel une demande est déposée :	
Détaillez les rénovations prévues :	
Numéro du permis de rénovation :	Date de l'émission du permis :
Fin des travaux (date prévue) :	Estimation des coûts des travaux
<b>Signature du demandeur :</b>	<b>Date :</b>

Initiales du demandeur : \_\_\_\_\_

**CONSTRUCTION**

Adresse de l'immeuble pour lequel une demande est déposée :	
Date d'acquisition du terrain (acte notarié) :	
Type de construction : <input type="checkbox"/> Unifamiliale <input type="checkbox"/> Bi-générationnel <input type="checkbox"/> Résidence secondaire habitable à l'année <input type="checkbox"/> Commerce	
Numéro du permis de construction	Date de l'émission du permis
Date d'occupation ( <i>fin des travaux</i> )	Estimation du coût des travaux
<b>Signature du demandeur :</b>	<b>Date :</b>

**SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION** Refusée Acceptée

Date : \_\_\_\_\_

Date du paiement : \_\_\_\_\_ Chèque numéro : \_\_\_\_\_

Autorisé par : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Initiales du demandeur : \_\_\_\_\_